

ÉTUDE DE CAS SABLETEL

SOLUTION ANNOTÉE

Comptabilisez vos succès

Longs cas – Rôle en Certification, 2017.

Occasion d'évaluation #10, pages A61 à A63

Pour l'EFC de septembre 2019 :

Il faut tenir compte des normes dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2019, ce qui **exclut** la NCMC 3530 *Missions d'attestation visant la délivrance d'un rapport sur la conformité*, et la NCMC 3531 *Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité*, en vigueur pour les missions visant la délivrance par le professionnel en exercice d'un rapport daté du 1^{er} avril 2019 ou d'une date ultérieure.

La solution actuelle du volume 2017 discutant des chapitres 5815 et 8600 est donc adéquate.

Pour l'EFC de septembre 2020 :

Il faudra probablement tenir compte des normes dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2020, ce qui **inclut** la NCMC 3530 et la NCMC 3531.

La solution intégrant ces normes est présentée ci-après.

par Sylvie Deslauriers

professeure en sciences comptables

Université du Québec à Trois-Rivières

Occasion d'évaluation n° 10

(4.2.1)

Le candidat analyse les options valables en ce qui concerne la mission spéciale et le rapport à l'intention du CRTC.

présentation
inutilement
longue14 sept
↓
30 nov

SableTel a reçu une lettre du CRTC, qui menace de révoquer son permis d'exploitation en raison d'un problème concernant la cotisation au CRTC pour 2016, telle qu'elle a été calculée par SableTel. La lettre, datée du 5 septembre 2017, exige que SableTel révisé le calcul de la cotisation pour 2016 et calcule celle de 2017, et qu'elle paie les montants dus d'ici le 30 novembre 2017. Cette question requiert notre attention immédiate, car SableTel ne pourrait pas exercer ses activités sans permis. a

justification
de
l'importance
du sujet

Considérant l'importance du problème soulevé par le CRTC et les répercussions graves qui s'ensuivront si les cotisations ne sont pas payées comme il se doit, nous pourrions suggérer à la direction de SableTel la possibilité de fournir au CRTC une assurance supplémentaire en délivrant à celui-ci un rapport de mission préparé par CPA S.E.N.C.R.L. Bien que le CRTC ne semble pas en avoir fait officiellement la demande, il s'agirait d'un aboutissement logique de notre plan de travail pour la mission et des conclusions dégagées à la suite de ce travail.

A61

procédures
↓
rapport de
mission**Type de mission**Il est d'usage
de mentionner
les coordonnées
du Manuel de
CPA Canada
lorsqu'il s'agit
d'une mission
spéciale.

Nous pourrions délivrer un rapport selon la NCA 805, *Audit d'états financiers isolés et d'éléments, de comptes ou de postes spécifiques d'un état financier – Considérations particulières*, ou un rapport selon la NCME 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*. Dans la présente situation, les éléments servant de base au calcul de la cotisation à verser proviennent des états financiers. Certains postes doivent être ajustés en fonction des règlements du CRTC, qui requièrent l'exclusion des transactions avec les entités non canadiennes, l'exclusion des transactions avec les parties liées, et la considération à 200% de la marge négative pour tout client ayant une marge négative. Si nous effectuons un rapport selon l'une ou l'autre de ces normes, nous délivrerions un rapport quant au fait que les cotisations ont été calculées selon un référentiel d'information financière applicable, soit celui stipulé dans le règlement du CRTC.

jugement
professionnelNCA 805
ou
NCME 2400
↓
NMC
3530 ou 3531
↓
assurance
raisonnable
ou limitée

Je crois toutefois que les besoins de SableTel seraient mieux servis avec la NCMC 3530, *Missions d'attestation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité* ou la NCMC 3531, *Missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité* puisque l'objectif est la délivrance d'un rapport sur la conformité du calcul en vertu des règlements du CRTC. Nous délivrerions alors un rapport dans lequel nous indiquerions que SableTel s'est conformée aux exigences du règlement du CRTC. SableTel ne semble pas avoir fait de déclaration écrite explicite au CRTC sur la conformité aux exigences spécifiées. La demande de John à notre cabinet consiste essentiellement à mettre en œuvre des procédures pour s'assurer de l'exactitude du calcul des cotisations à verser au CRTC en vertu des exigences du règlement. J'en conclus que la NCMC 3531 est davantage appropriée aux circonstances.

déclaration
de la
direction?
penser à
NMC 3530

a La solution proposée soulève d'emblée ce point en le justifiant. Pourquoi en souligner l'importance? pour montrer votre compréhension du contexte. Outre Langley, qui pense ajouter un rapport aux procédures d'exactitude demandées (A8), le cas ne mentionne pas vraiment l'urgence de la situation, pas même Dan, PDG!

Mission d'assurance raisonnable ou mission d'assurance limitée a

AUDIT
↓
assurance élevée

LIEN
audit des
EF
↓
efficience
dans le
travail

Dans la délivrance du rapport sur la conformité de l'entité, SableTel pourrait souhaiter fournir une assurance raisonnable (niveau d'assurance élevé). En tant qu'auditeurs de SableTel, bien que ce soit dans le cadre de l'audit des états financiers de l'entité consolidée, nous sommes en mesure d'effectuer cette mission supplémentaire puisque nous possédons une connaissance de l'entité, de ses contrôles internes et de ses systèmes d'information, comme il est exigé pour fournir une assurance sur les éléments spécifiques visés par l'audit. De plus, nous serons peut-être capables d'utiliser aux fins de cette mission des éléments probants obtenus lors de notre audit des états financiers. L'identification des transactions avec les parties liées, et leur relation avec SableTel, par exemple, devraient être consignées au dossier d'audit. Cependant, comme discuté un peu plus loin, le seuil de signification sera beaucoup moins élevé pour cette mission, cela aura une incidence sur notre niveau de compréhension requis, ainsi que sur l'étendue des tests d'audit requis.

seuil
↓
niveau de
compréhension

↓
étendue des
tests d'audit

A62

AUDIT
↓
opinion

Dans une mission d'assurance raisonnable, nous devons nous assurer que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les procédures à mettre en œuvre peuvent comprendre l'inspection, l'observation physique, la confirmation (par exemple, les achats en dollar américain), le contrôle arithmétique, la réexécution (par exemple, les clients ayant une marge négative) et des procédures analytiques. La conclusion au rapport est exprimée sous forme positive.

étendue
des travaux
moins
importante

LIEN
objectif
départ

SableTel pourrait plutôt souhaiter fournir une assurance limitée (niveau d'assurance moins élevé). Dans ce cas, selon les directives de la NCMC 3531, les procédures à mettre en œuvre sont moins rigoureuses que celles d'un audit. Elles consistent surtout à s'enquérir auprès de la direction de la façon dont celle-ci a établi les chiffres entrant dans le calcul des cotisations, et à mettre en œuvre des procédures analytiques pour voir si les chiffres sont valables. La conclusion au rapport consiste à dire si « le professionnel a relevé quoi que ce soit qui le porte à croire que l'entité ne s'est pas conformée, dans tous leurs aspects importants, aux exigences spécifiées. »

EXAMEN
↓
assurance
limitée

options
concurrentielles
↓
comparaison

Dans le cas présent, il ne convient peut-être pas de s'appuyer uniquement sur des demandes d'informations à la direction, car l'exactitude du calcul des cotisations est très importante pour la poursuite de l'exploitation de SableTel. Étant donné son niveau d'assurance moins élevé, requérant l'obtention de moins d'éléments probants, une mission d'examen prendrait moins de temps et coûterait moins cher qu'un audit. Toutefois, les procédures d'examen ne permettraient probablement pas de fournir au client le soutien et l'assurance dont il a besoin.

REC
CLAIRE
PRÉCISE
JUSTIFIÉE

CONCEPT
besoins
client

Je recommande que nous réalisons une mission d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité pour SableTel. Si le rapport sur les cotisations soumis au CRTC repose sur des calculs incorrects, les conséquences seront graves. En outre, le niveau de détail requis pour la vérification des calculs exige la mise en œuvre de procédures d'audit détaillées, surtout compte tenu des erreurs apparemment commises par SableTel.

a On peut fortement se douter, dès le début de la rédaction, qu'une assurance raisonnable est préférable, étant donné l'importance de l'enjeu pour SableTel. Il faut tout de même envisager plus d'une option, pour une analyse complète.

Ne limitez pas l'analyse sous prétexte que la recommandation est connue à l'avance

En ce qui concerne l'occasion d'évaluation n° 10, le candidat doit être classé dans l'une des cinq catégories suivantes :

Non traité – Le candidat ne traite pas de cet indicateur principal.

Compétence minimale – Le candidat ne satisfait pas à la norme En voie vers la compétence.

En voie vers la compétence – Le candidat tente d'analyser les options valables en ce qui concerne la mission spéciale et le rapport à l'intention du CRTC.



Compétent – Le candidat fournit une analyse raisonnable des options valables en ce qui concerne la mission spéciale et le rapport à l'intention du CRTC.

Compétent avec distinction – Le candidat fournit une analyse approfondie des options valables en ce qui concerne la mission spéciale et le rapport à l'intention du CRTC.

A63

types de rapport
ET conclusion

Occasion d'évaluation n° 10 a Options valables pour la mission spéciale

POINT DE VUE

En quoi consiste une analyse raisonnable? (niveau C)

- 1- → Une réponse qui envisage au moins 2 options différentes quant au rapport à fournir, incluant la NCMC 3531. L'analyse décrit et fait ressortir les caractéristiques des options envisagées en les comparant. (N.B. Tenir compte de la nature et de la quantité du travail requis facilite la comparaison.)

PLUS

- 2- → Une conclusion quant au rapport à retenir en fonction des besoins de l'utilisateur principal, en l'occurrence le CRTC. (N.B. On ne devrait pas choisir en fonction de ce que SableTel ou StarNova désire.)
- Qu'obtient le candidat qui recommande un examen plutôt qu'un audit? A priori EVC, à moins que sa discussion sur les rapports proposés soit très bonne et que la justification de recommander un examen soit excellente.
 - NCMC 3530? Difficile à justifier en l'absence d'une déclaration de la direction.

En quoi consiste une analyse approfondie? (niveau CD)

- Une analyse d'une qualité excédant l'attente moyenne. Par exemple :
- une réponse complète sur les différences entre audit et examen; ou
 - une réponse qui analyse adéquatement 3 types de rapports avant de conclure.

En quoi consiste une tentative d'analyse? (niveau EVC)

- La discussion est complète sur 1 rapport ou partielle sur 2 rapports.
- Une analyse qui ne fait que présenter des éléments de base. Par exemple, dire que le rapport d'audit est plus coûteux ou plus long. C'est vrai, mais il faut présenter une discussion davantage étoffée.

Il faut faire preuve de jugement professionnel dans l'évaluation d'une réponse.

a Cette page présente mon point de vue personnel quant à l'interprétation du guide de correction de cette question. Ce point de vue, qui résulte de l'analyse du contenu de la solution détaillée, n'a pas la prétention d'être la seule et unique façon de faire.